

PROCÈS-VERBAL

Réunion de l'Assemblée des Parties

26 novembre 2013

1. La réunion annuelle de l'Assemblée des Parties (« l'Assemblée ») de l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) s'est tenue au siège du Fonds international de développement agricole (FIDA) le 26 novembre 2013. Outre les représentants des Parties membres à l'OIDD, les représentants de 14 États observateurs et le représentant de l'UNDESA étaient présents. La plupart des délégations étaient représentées au niveau des ambassadeurs. [La liste des représentants est jointe à l'annexe A].

A. Ouverture

2. Le Président de l'Assemblée, son excellence l'Ambassadeur David Lane, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès des agences des Nations-Unies à Rome, souhaite la bienvenue aux représentants des Parties membres et aux observateurs, et remercie les membres des organes de gouvernance, la Directrice générale Irene Khan ainsi que le personnel de l'OIDD pour leur contribution aux préparatifs de l'Assemblée.
3. Le Président dresse un bref bilan des réalisations de l'OIDD au cours de l'année précédente. Il souligne que l'OIDD joue un rôle de plus en plus déterminant auprès de la communauté internationale dans la défense du rôle crucial de l'état de droit dans le développement. Il note, pour illustrer l'influence et la visibilité croissantes de l'OIDD sur la scène internationale, la participation en septembre 2012 de la DG à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations-Unies consacrée à l'état de droit. Dans la même veine, il évoque la reconnaissance croissante du rôle clé que devrait jouer l'état de droit dans le Programme de développement de l'après-2015, et l'apport essentiel de l'OIDD au débat international autour de l'élaboration de ce programme. [la déclaration complète du Président est jointe à l'annexe B].
4. Dans un message vidéo adressé à l'Assemblée, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies Jan Eliasson rappelle que l'OIDD est la seule organisation intergouvernementale qui se consacre exclusivement à la promotion de l'état de droit et salue les efforts accomplis sur cette question, malgré des situations nationales souvent difficiles. Il se félicite également de la contribution de l'OIDD au rôle essentiel joué par l'état de droit dans la création des bases d'un développement économique et social durable. Il ajoute que la communauté internationale prend de plus en plus conscience de l'importance de l'état de droit, qui, s'il avait davantage été

pris en compte lors de l'élaboration des Objectifs du Millénaire pour le développement, aurait permis d'aller plus loin dans la réalisation des objectifs sous-jacents aux OMD. Il invite l'OIDD à maintenir son soutien à l'état de droit, afin qu'il se voit accorder une place essentielle dans le Programme de développement de l'après-2015.

5. Son Excellence Cécile Kashetu Kyenge, ministre de l'Intégration du gouvernement italien, déclare que l'Italie est fière d'être le pays hôte et un soutien de longue date de l'OIDD. Elle observe que la défense d'un « état de droit fondé sur des principes », qui vise à bâtir des sociétés inclusives et plurielles, dans lesquelles chaque individu peut contribuer au progrès mais également en tirer les bénéfices, doit nous mobiliser tous, car cela fait partie de nos responsabilités d'hommes et de femmes membres d'institutions, mais également de citoyens soucieux de bâtir un meilleur avenir pour les générations futures. Pour elle, le fait que dans l'intitulé anglais de l'OIDD, le terme de « développement » précède celui de « droit » renvoie à la mission essentielle de l'Organisation qui est de convertir le concept abstrait d'état de droit en un outil concret, utile pour promouvoir les principes de justice et d'équité auxquels chacun devrait aspirer. Elle loue tout particulièrement le recentrage adopté par les nouveaux plans stratégiques de l'OIDD en faveur des droits de l'homme, des droits des femmes et des minorités, de l'accès à la justice et de la démarginalisation par le droit, et se félicite de l'évolution programmée de l'institution vers une « organisation en réseau » plus proches des régions, des pays et des populations qu'elle soutient. Apportant tout son soutien à la priorité accordée par la Directrice générale à la mission de l'OIDD visant à bâtir « une culture de la justice », elle conclut son allocution en exhortant les Parties membres à donner à l'OIDD les moyens de relever ce défi, « non seulement jour après jour, mais également à long terme ». [La déclaration complète de Mme Kyenge est jointe à l'annexe C.]
6. Le Dr Shirin Ebadi, lauréate du Prix Nobel de la paix en 2003, éminente juriste et l'une des principales intervenantes, fait part de son admiration pour le travail de l'OIDD en matière d'état de droit, et sur la capacité de l'Organisation à transformer une réflexion abstraite de haut niveau en actions concrètes. Elle fait part de sa propre analyse des progrès et des revers subis sur la question de l'état de droit dans différents contextes, et souligne son rôle crucial dans la lutte contre l'impunité, pour la promotion de la justice sociale et la mise en place de systèmes de gouvernance véritablement démocratiques.

B. Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour modifié (AP/2013/1/Rev1/) est adopté par consensus.

C. Rapport de la Directrice générale et commentaires généraux

11. Irene Khan, Directrice générale (DG), débute son rapport par une présentation vidéo du travail de l'OIDD (disponible à l'adresse <http://tinyurl.com/pmuztkk>).

12. En 2013, première année de la mise en œuvre du Plan stratégique 2013-2016 de l'OIDD, d'importants progrès ont été accomplis dans les principaux domaines d'intervention de l'Organisation, qui ont permis d'améliorer sa santé financière et d'entreprendre sa réforme interne.
11. Comme détaillé dans le Plan stratégique 2013-2014, les efforts de l'OIDD ont porté sur trois thématiques :
 - a. le renforcement des institutions ;
 - b. l'accès à la justice ;
 - c. l'innovation juridique au soutien du développement durable et des opportunités économiques.
12. Le renforcement des institutions est demeuré le principal champ d'action de l'OIDD au cours de l'année précédente et reste un domaine dans lequel l'Organisation conserve un avantage comparatif évident. L'état de droit est une question primordiale dans les situations post-confliktuelles et un élément essentiel du processus de transition. L'action menée par l'OIDD en matière de formation judiciaire et de transition en Afghanistan, de développement des capacités judiciaires au Sud-Soudan et au Yémen, d'assistance à la transition démocratique au Kenya, de transition politique en Somalie, et son travail de prospective auprès du bureau du Procureur général à Myanmar démontrent l'intérêt suscité par l'Organisation et ses compétences en matière de renforcement des institutions.
13. La théorie du changement dans le domaine de l'accès à la justice élaborée par l'Organisation entend combiner les approches descendantes de renforcement des institutions avec les initiatives ascendantes en matière de démarginalisation. Dans la même veine, l'OIDD travaille sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes en Afghanistan en créant huit unités du ministère public chargés de poursuivre les violences faites aux femmes, des centres d'information juridique, mais également des refuges pour femmes qui apportent à la fois un soutien social et des conseils juridiques. Dans le domaine de la sensibilisation aux droits, l'OIDD travaille avec des partenaires dans l'ensemble de l'Amérique latine qui apportent une assistance technique aux gouvernements afin d'informer leurs populations de leurs droits et leur donner les moyens de les faire valoir. Par ailleurs, de nouveaux partenariats mis en place par l'OIDD contribuent à la démarginalisation des populations vulnérables. Ainsi, les collaborations avec l'UNICEF en Europe de l'Est et en Europe centrale, ainsi qu'avec le HCR à Myanmar visent respectivement à démarginaliser les enfants et les apatrides et illustrent le rôle croissant de l'OIDD dans le domaine de l'accès à la justice.
14. L'OIDD, en tant que spécialiste de l'état de droit, entend apporter au développement les compétences juridiques nécessaires pour promouvoir la croissance équitable et durable, au travers de programmes qui ont pour objectif d'améliorer l'accès aux opportunités d'investissement écologique au Mozambique, au Kenya et en Zambie, mais également en s'associant à d'autres agences pour réunir un consensus sur les mécanismes de préparation juridique au changement climatique en Colombie, en

Équateur et au Mexique, et en renforçant les capacités juridiques en matière d'énergies propres dans plusieurs pays africains.

15. L'OIDD a, au cours de l'année, et en s'appuyant sur son expérience de terrain, contribué activement aux discussions internationales sur les orientations que doit adopter le Programme de développement de l'après-2015. Son action a plus particulièrement porté sur la nécessité d'ancrer solidement les nouveaux objectifs de développement au cadre de l'état de droit.
16. La DG souligne que l'OIDD continue à renforcer ses partenariats avec les organisations multilatérales et d'autres institutions, y compris les agences installées à Rome.
17. Sur le plan organisationnel, l'OIDD a achevé la réorganisation interne de son siège, qui avait pour but de renforcer le développement et la mise en œuvre des programmes, l'action de terrain, l'expertise et la communication liées aux programmes. La restructuration opérée a donné lieu à un gain net de 18 postes et a concerné dix collaborateurs, pour lesquels l'OIDD a trouvé une solution satisfaisante. Par ailleurs, l'antenne de La Haye, financée par une subvention ponctuelle de 1,7 million d'euros des Pays-Bas, améliorera la capacité de programmation innovante, d'explication, mais également de sensibilisation de l'Organisation, en s'appuyant sur une implantation géographique stratégique proche d'autres organisations travaillant dans le domaine de la justice et du droit.
18. En ce qui concerne sa situation financière, une forte croissance du financement des programmes accordé par les États-Unis, le retour à des niveaux de financement historiques de l'Italie et l'apport significatif de fonds souples par les Pays-Bas ont largement contribué à la stabilisation financière globale de l'OIDD. En outre, les Pays-Bas ont accepté d'abonder les contributions non soumises à restriction des Parties membres et d'autres donateurs à hauteur de 1 million d'euros par an pour les années 2015 et 2016, une initiative que l'OIDD entend bien mettre à profit.
19. La DG conclut son rapport en remerciant les Parties membres, les partenaires, les donateurs et les amis de l'Organisation de leur soutien politique et financier tout au long de l'année précédente, et en particulier le Président, des deux Vice-présidents, la Présidence du Conseil, ainsi que le Comité d'audit et de finance pour leur aide et conseils continus. [Le texte complet de la déclaration de la DG est joint à l'annexe D.]

a) Remarques des Parties membres et des observateurs

20. L'Assemblée prend note des interventions positives et utiles de 18 délégations, y compris de quatre délégations d'observateurs, qui abordent un vaste éventail de thèmes et soulignent l'importance du travail de l'OIDD et de l'état de droit au sens le plus large.
21. Afghanistan. L'ambassadeur d'Afghanistan remercie la DG de l'OIDD, le personnel, les participants et les membres des organes de direction, et se félicite de l'apport considérable de l'OIDD au développement de l'état de droit dans son pays. Il observe

que les programmes et les résultats de l'OIDD répondent de manière efficace aux besoins du pays et sont très positifs pour l'Afghanistan.

22. Philippines. L'ambassadeur des Philippines souligne dans son intervention l'impérieuse nécessité d'un effort mondial renouvelé en faveur de la promotion du développement durable, et se félicite tout particulièrement des activités de l'OIDD en matière d'état de droit qui contribuent à la lutte contre le changement climatique, notamment en Asie du Sud-est. L'ambassadeur loue également l'action de l'OIDD en faveur du renforcement de l'accès à la justice, rappelant que « les plus démunis devraient se voir accorder davantage, en droit ».
23. Les Pays-Bas. Le représentant des Pays-Bas félicite la DG et l'OIDD pour les progrès accomplis l'année précédente afin de jeter les bases d'un avenir pérenne pour l'Organisation, et encourage les autres donateurs à apporter des fonds non soumis à restriction. Il fait part également de la satisfaction de son Gouvernement en ce qui concerne l'ouverture de l'antenne de La Haye, qui, selon ses termes, occupera une place stratégique au cœur de « la capitale de la paix et de la justice », et renouvelle le soutien constant des Pays-Bas à l'OIDD et à l'état de droit.
24. Turquie. Le représentant de la Turquie rappelle qu'une culture de la justice est la pierre angulaire d'une véritable démocratie. Il observe que l'absence de progrès réels dans la recherche de l'égalité des chances pour tous, et l'immense déception si souvent suscitée par le manque de réactivité des institutions nationales face aux besoins et aux aspirations du peuple, constituent deux problématiques qui rendent le travail de l'OIDD particulièrement indispensable.
25. Tunisie. L'ambassadeur de la Tunisie évoque le contexte de transition dans lequel se trouve son pays et l'importance du processus de renforcement de la constitution tunisienne, qui vise à répondre aux problématiques en matière d'état de droit, notamment par une séparation claire des pouvoirs, la création de systèmes judiciaires solides défendant les droits de l'homme et l'état de droit, mais également des services répressifs et des systèmes juridiques débarrassés de la corruption et des abus de pouvoir. L'ambassadeur note que l'OIDD est et continuera à être un partenaire essentiel dans le processus de transition de son pays.
26. France. L'ambassadeur de la France salue les réalisations programmatiques de l'OIDD, soulignant notamment les initiatives en faveur de la promotion de l'accès des femmes à la justice, et renouvelle l'engagement de la France envers divers programmes de l'Organisation. Il se félicite également les progrès accomplis par l'Organisation pour se réformer et parvenir à la stabilité financière. Il ajoute que la France estime important de veiller à ce que les compétences et la valeur ajoutée apportée par l'OIDD, par rapport à d'autres organisations, soient préservées et recommande que les programmes de l'Organisation continuent à accorder toute l'attention requise aux systèmes de droit civils.
27. Soudan. L'ambassadeur du Soudan remercie la DG pour sa présentation et pour le précieux travail accompli par l'OIDD. Répondant à certaines déclarations du Dr. Shirin Ebadi, l'Ambassadeur souligne la nécessité pour l'Assemblée de rester concentrée sur son objectif de diffusion de la justice et de création d'une culture de la

justice, et sur la résolution des causes profondes des conflits et d'autres facteurs qui nuisent aux progrès en matière d'état de droit.

28. Chine. Le représentant de la Chine souligne l'importance des liens entre l'état de droit et le progrès socio-économique, et la nécessité de mettre en œuvre des approches globales au soutien du développement durable, tout en observant que des pays comme la Chine sont engagés dans des processus de réforme mais continuent d'être confrontés aux fléaux de la pauvreté et à d'autres problèmes sociaux, malgré la force de leur économie. Faisant part de son soutien aux orientations programmatiques de l'OIDD, il observe qu'en tant qu'ancien participant à l'Organisation, il apprécie tout particulièrement les actions de formation de l'OIDD.
29. Kenya. L'ambassadeur du Kenya évoque les avancées considérables du Kenya en ce qui concerne l'amélioration des mécanismes de justice et de responsabilité, la mise en œuvre des services de justice et de l'accès à la justice, sans oublier l'adoption et la mise en œuvre d'instruments internationaux. Il remercie et félicite l'OIDD pour les progrès accomplis vers la stabilité financière, le développement des programmes et pour la qualité du travail mené au Kenya, notamment en ce qui concerne le travail constitutionnel, mais également l'assistance juridique à la gestion des ressources agraires et énergétiques, dans une perspective équitable et durable.
30. Mozambique. L'ambassadeur du Mozambique souligne l'importance des interactions entre l'état de droit, les droits de l'homme et la démocratie, et leur capacité à se renforcer mutuellement. Plus particulièrement, elle réaffirme la nécessité de surmonter les inégalités par l'état de droit, ainsi que le renforcement des capacités et la démarginalisation par le développement de l'état de droit, qui doit permettre de créer des processus nationaux inclusifs privilégiant les priorités nationales. L'ambassadeur remercie l'OIDD pour son action en faveur de la réforme juridique et apporte son soutien au Plan de gestion 2014 de l'Organisation.
31. Australie. Le représentant de l'Australie souligne l'importance de l'état de droit, tout en évoquant le travail engagé par l'AusAID pour promouvoir l'état de droit dans le Pacifique sud. Il relève en particulier les partenariats conclus entre l'AusAID et l'OIDD pour l'extension de l'état de droit aux problématiques de santé, notamment dans le cas des personnes atteintes du VIH en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
32. Équateur. Le représentant de l'Équateur évoque le rôle essentiel joué par l'OIDD pour associer l'état de droit aux droits de l'homme et au développement, mais également dans sa volonté de démarginaliser les citoyens en vue d'un développement durable. À ses yeux, l'OIDD doit renforcer ses liens avec les agences des Nations Unies et sa collaboration avec les institutions régionales. Il salue l'action de l'Organisation en Amérique latine, où elle est de plus en plus présente, et rappelle l'importance de cette région pour le développement programmatique futur de l'OIDD.
33. Égypte. L'ambassadeur d'Égypte félicite l'OIDD pour son action en Afghanistan et au Yémen, et réaffirme la volonté de l'Égypte de promouvoir une collaboration trilatérale avec l'OIDD en Afrique. Il déclare qu'une véritable démocratie en Égypte ne peut reposer que sur une nouvelle constitution, la principale difficulté étant l'élaboration et la mise en œuvre d'une constitution représentant de manière équitable toutes les facettes de la société égyptienne. L'ambassadeur indique qu'il se

réjouit à l'avance de la prochaine visite de la DG au Caire, et appelle l'OIDD à envisager la réouverture d'un bureau régional au Caire.

34. Italie. L'ambassadeur rappelle le rôle clé que doit jouer l'état de droit dans le Programme de développement de l'après-2015 et dans la promotion de l'égalité, en soulignant notamment la nécessité d'éradiquer les violences domestiques et les violences contre les femmes, et en réaffirmant le soutien total de son pays à l'action de l'OIDD. Après avoir passé en revue les nombreuses réalisations de l'OIDD au cours de la première année de mise en œuvre de son Plan stratégique, l'ambassadeur souligne plusieurs enseignements tirés de cette action, notamment la nécessité d'élargir la base des donateurs et les sources des contributions principales apportées à l'Organisation sous la forme de fonds non soumis à restriction, mais également la nécessité de tenir les Parties membres en permanence informées de l'évolution organisationnelle de l'OIDD, ainsi que de poursuivre la recherche de synergies et de partenariats avec le système des Nations Unies.
35. Suède. L'ambassadeur de la Suède félicite la DG à la fois pour son rapport et pour l'impressionnant développement du portefeuille d'actions et de programmes de l'Organisation, tout en soulignant que la Suède considère l'OIDD comme un partenaire stratégique dans le domaine de l'état de droit. Elle est heureuse d'informer l'Assemblée qu'un processus d'évaluation des liens entre l'OIDD et son pays, mais également du soutien apporté par celui-ci à l'Organisation a été engagé et sera mené à bien au cours des prochains mois.
36. Liberia. Le représentant du Liberia revient sur les progrès accomplis par son pays au sortir d'un conflit et souligne le travail potentiel considérable que l'OIDD pourrait accomplir pour renforcer l'état de droit dans son pays. Il demande à la DG de préciser le point de vue de l'OIDD sur le rôle des commissions de vérité et de réconciliation mises en place dans les pays qui sortent d'un conflit.
37. En réponse à une question, la DG déclare au cours de la session de l'après-midi, que bien que l'Organisation ne mène actuellement aucun programme dans le domaine de la justice en période de transition, le dialogue avec la Cour pénale internationale (CPI) est permanent en vue d'un renforcement potentiel des capacités nationales de prise en charge de ses questions. L'OIDD travaille à l'élaboration d'un protocole d'accord avec la CPI qui devrait être conclu en 2014.
38. La représentante de l'Irak note l'importance du maintien de l'ordre au niveau national comme international, et souligne que la stabilité des mécanismes juridiques repose sur des institutions judiciaires nationales robustes et sur la collaboration internationale. Elle relève en outre les progrès réalisés au sein des systèmes nationaux de justice en Irak, et souligne l'importance des cadres constitutionnels, de l'indépendance de la justice et du respect des droits de l'homme dans le contexte du maintien de l'ordre.
39. UNDESA. Le représentant de l'UNDESA évoque le programme conjoint UNDESA/IPU relatif à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans les Parlements, qui a permis, notamment, de mettre en avant un aspect important bien que quelque peu négligé de l'effort nécessaire pour promouvoir l'état de droit, soutenir et encourager la démarginalisation des citoyens par le droit, à savoir le libre

accès à la législation et aux informations juridiques, grâce aux technologies de l'information et de la communication. Il observe que les progrès accomplis à ce jour dans ce domaine sont presque entièrement le fait d'un petit nombre de centres d'information juridique dans le monde et estime que d'autres actions doivent être engagées pour échanger les pratiques, les technologies et les normes, et pour débattre, dans un contexte multilatéral, de la meilleure façon dont les gouvernements, peuvent atteindre au mieux, à leur propre initiative, cet objectif simple mais néanmoins essentiel. Il invite l'OIDD à s'associer à l'UNDESA dans un effort commun de soutien aux pouvoirs exécutifs et judiciaires afin de faire avancer cette question.

D. Présentation du Plan de gestion et budget de l'OIDD pour 2014

40. La DG décrit les grandes lignes du projet de Plan de gestion 2014 (AP/2013/2.1R), qui détaille la deuxième année de mise en œuvre du Plan stratégique quadriennal de l'OIDD. Le Plan de gestion 2014 s'appuie sur les succès de 2013 et privilégie cinq initiatives stratégiques majeures :
 - a. *Le renforcement et la diversification du portefeuille de programmes* - L'avantage comparatif majeur de l'OIDD, l'intérêt qu'elle suscite auprès de ses partenaires et donateurs, reste le renforcement des institutions. L'OIDD continuera à œuvrer prioritairement dans ce domaine et table même, pour 2014, sur son extension au Sud Soudan, à la Somalie et au Yémen. L'Organisation renforcera sa présence dans les pays offrant de nouvelles opportunités, afin de diluer le risque financier et opérationnel auquel elle est confrontée en raison de son action dans les contextes fragiles. L'OIDD s'efforce de trouver un meilleur équilibre en matière de projets et prévoit pour 2014 un accroissement des besoins en Amérique latine, au Myanmar, et dans la région arabe, et souhaiterait qu'il en soit de même en Asie centrale, en Europe de l'Est, en Asie et en Afrique de l'Ouest francophone. Sur le plan thématique, l'intervention de l'OIDD sur de nouvelles problématiques est de plus en plus sollicitée. L'Organisation s'efforcera de renforcer son action dans les domaines de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la lutte contre la corruption, de l'intégrité et des droits de l'homme, tout en s'évertuant à soutenir les processus de transition dans les pays à revenus intermédiaires.
 - b. *Le souci de la qualité et des résultats* - des fonds souples, non soumis à restriction, sont indispensables pour améliorer la qualité des programmes, et l'OIDD remercie en particulier les Pays-Bas pour leur soutien dans ce domaine. Dans le même ordre d'idées, le développement des programmes sera renforcé et l'action sur le terrain accrue. Les interventions d'experts, l'expertise juridique et la capacité d'évaluation seront renforcées en 2014 pour s'assurer que l'Organisation toute entière bénéficie des enseignements de la mise en œuvre des programmes, afin d'améliorer la base empirique et, par conséquent, la qualité des programmes.
 - c. *Le développement des partenariats stratégiques* - En 2014, l'OIDD renforcera ses partenariats stratégiques dans les domaines de la contribution

des idées, en s'appuyant sur les discussions de haut niveau relatives au Programme de développement de l'après-2015 et sur sa nouvelle implantation stratégique à La Haye, de la programmation, par l'établissement de nouveaux liens avec des partenaires tels que le PNUD et d'autres agences des Nations Unies et organisations intergouvernementales, et de la mise en œuvre des programmes, notamment par un renforcement du réseau d'anciens participants.

d. *L'augmentation du nombre des donateurs et des membres et leur mobilisation* - Dans le contexte d'un accroissement de son portefeuille de programmes, alors que l'OIDD enregistre une hausse des financements provenant de ses donateurs, leur nombre tend en revanche à diminuer. Il est désormais impératif pour l'Organisation d'élargir la base du financement provenant des donateurs. En 2014, l'OIDD entend stabiliser le financement des programmes, mais également augmenter proportionnellement les contributions souples non soumises à restriction, grâce au mécanisme d'abondement mis en place avec les Pays-Bas. À cet égard, l'Organisation recherche le soutien des Parties membres pour l'aider à accroître son financement souple et accueillerait volontiers toute contribution visant à élargir sa base de donateurs et de membres.

e. *Une organisation en réseau de grande efficacité* - En 2014, l'OIDD évaluera les opérations de terrain, stimulera ses fonctions de communication, et déploiera sa stratégie de ressources humaines. La stratégie, l'innovation et le développement des programmes seront au cœur de l'antenne de La Haye.

41. D'autres informations relatives au budget 2014 de l'OIDD (AP/2013/2.2R), présentées par son Directeur administratif et financier, seront communiquées après la pause déjeuner. D'après la présentation, 2014 sera l'année du budget le plus élevé (35,5 millions d'euros) et le plus solide proposé au cours des dernières années. Ce budget privilégie l'investissement dans l'action programmatique.
42. La représentante des Pays-Bas souligne la nécessité pour l'Organisation de se concentrer sur la recherche de fonds principaux/non soumis à restriction afin d'optimiser les programmes.
43. La DG réaffirme la volonté de l'OIDD de collecter 1,5 million d'euros supplémentaires d'ici à 2016 afin de débloquer le financement prévu dans le cadre de l'accord avec les Pays-Bas. Pour ce faire, elle suggère la constitution d'un groupe de soutien consacré à cette question prioritaire, et en appelle à l'appui des Parties membres.

E. Rapports des organes de direction

a) Rapport de la Commission permanente

44. Le rapport de la Commission permanente (AP/2013/3/3.1R) est présenté par le Vice-président de l'Assemblée (Koweït), qui remercie et félicite l'OIDD, ses instances de direction et les membres de la Commission permanente pour la qualité de leur travail tout au long de l'année précédente, et résume les points saillants de l'activité de la

Commission en 2013. Le Vice-président remercie la DG pour sa réactivité aux conseils de la Commission permanente et pour l'efficacité dont elle a fait preuve lors de la mise en œuvre de la première année du Plan stratégique de l'OIDD, qui a vu la poursuite du changement et du développement de l'Organisation. Il relève en particulier les efforts déployés par la DG pour améliorer la visibilité de l'Organisation auprès de la communauté internationale, au travers de sa participation à différents réunions de haut niveau, et pour renforcer l'action de collecte en vue de garantir l'accord pluriannuel conclu avec les Pays-Bas, qui permettra de disposer d'un budget équilibré en 2014. Le Vice-président remercie également le personnel de l'OIDD pour son travail et son dévouement tout au long de l'année 2013, notamment dans le contexte du changement organisationnel.

F. Rapport du Comité d'audit et de finance

45. La Présidence du Comité d'audit et de finance (CAF) (les Pays-Bas, représentés par le Contrôleur financier du ministère des Affaires étrangères) présente le rapport du CAF (AP/2013/3.2R) et remercie les membres du CAF pour leur participation active continue, ainsi que le Directeur administratif et financier et le service financier de l'OIDD pour leur travail. S'exprimant au nom du CAF, le Président souligne la nécessité impérieuse pour l'OIDD de concentrer son action sur la viabilité financière de l'Organisation, pour laquelle il recense trois points à améliorer : la nécessité de renforcer les réserves afin d'atténuer l'impact d'événements imprévus, la nécessité d'améliorer la budgétisation des programmes et le suivi financier, et la nécessité de diversifier le financement des programmes.

G. Discussion et approbation des projets de résolution

46. Le Président explique la procédure de débat et de suivi des résolutions, et forme le vœu que l'Assemblée parvienne à un consensus chaque fois que possible.

a) RÉSOLUTION N° 1/2013 : Approbation du Plan de gestion et budget 2014 de l'OIDD

47. Introduction. La DG présente la résolution qui demande aux Parties membres d'approuver un plan et un budget de 35,5 millions d'euros.

48. Décision. L'Assemblée adopte la Résolution N° 01/2013 (jointe à l'annexe E) par consensus.

b) RÉSOLUTION N° 2/2013 : Statuts et Règlements du personnel

49. Introduction. Le Conseiller juridique de l'OIDD présente la Résolution et explique que l'adoption des nouveaux Statuts et Règlements du personnel ainsi que l'approbation de la délégation d'autorité accordée à la Commission en la matière permettra à l'OIDD de mettre en œuvre des politiques de ressources humaines plus réactives et en phase avec les besoins du moment. La refonte des politiques de ressources humaines a pour but d'améliorer l'efficacité de l'Organisation pour en

faire une institution moderne, tournée vers le terrain. Les Statuts du personnel et le Manuel des ressources humaines, en cours de rédaction, s'inspirent du cadre global des Règlements du personnel. La délégation à la Commission permanente de l'approbation des Statuts du personnel permettra une prise de décision plus rapide sur ces questions dans la mesure où la Commission permanente se réunit plus régulièrement.

50. Discussion. Le représentant de la FIDA, après avoir remercié et félicité l'OIDD et ses organes de direction pour le travail accompli en 2013, recommande vivement l'adoption de la résolution soumise, et en particulier la délégation d'autorité, indispensable selon lui pour introduire plus de souplesse dans l'Organisation.
51. Le représentant de l'Italie demande si l'OIDD a évalué les politiques de ressources et les pratiques de rédaction des règlements de personnel adoptées par le système des Nations Unies, afin d'harmoniser les dispositifs et les procédures. La DG précise que l'OIDD s'est largement inspirée du cadre des Nations Unies. Néanmoins la proposition de Règlements du personnel reflète également les spécificités de l'OIDD, dont les besoins sont modestes, par exemple en ce qui concerne la mobilité du personnel et les rémunérations.
52. Le représentant de la France s'interroge sur la participation de l'Association du personnel à la rédaction des règlements du personnel. Le Conseiller juridique de l'OIDD explique que la participation de l'Association du personnel et plus largement du personnel fait partie intégrante du processus d'élaboration des Règlements du personnel. De même, les Statuts du personnel feront l'objet d'une large consultation.
53. Décision. L'Assemblée adopte la Résolution N° 02/2013 (jointe à l'annexe F) par consensus.

H. Élections

a) **RÉSOLUTION N° 3/2013 : Report de l'élection du Président et du Vice-président de l'Assemblée des Parties**

54. Introduction. Le Vice-président d'office présente une résolution soumise par l'Italie demandant le report de l'élection du Président et du Vice-président à la session ordinaire de l'Assemblée des Parties de 2014.
55. Le Vice-président d'office, se référant à une note d'information sur la procédure des élections (AP/2013/5), explique qu'en l'absence de candidatures aux postes de Président et de Vice-président, l'article 14 de règles de l'OIDD prévoit que les titulaires de ces postes restent en fonction « jusqu'à ce que leur successeurs soient élus ». Dans ces conditions, le projet de résolution propose le report des élections à la Présidence et à la Vice-présidence à l'Assemblée des Parties de 2014.
56. Décision. L'Assemblée adopte la Résolution N° 03/2013 (jointe à l'annexe G) par consensus.

57. Le Vice-président d'office remercie l'Assemblée pour l'adoption par consensus de la résolution, qui assurera la continuité, tout au long de l'année 2014, du processus de relance de l'Organisation.
58. Reprenant la parole, le Président remercie l'Assemblée au nom des États-Unis et du Koweït pour la confiance qui leur est accordée et réaffirme leur engagement envers l'OIDD et l'état de droit.

b) RÉSOLUTION N° 4/2013 : élection d'un membre ad hoc de la Commission permanente

59. Introduction. Le Président explique qu'un poste ad hoc, pour une durée de deux ans, a été libéré par le Paraguay à la Commission permanente. Après avoir remercié le Paraguay pour son importante contribution, il note que le seul candidat ayant manifesté son intérêt pour ce poste sont les Pays-Bas et qu'aucune autre candidat ne s'est présenté lors de la réunion. La résolution propose la nomination des Pays-Bas au poste vacant de membre ad hoc de la Commission permanente jusqu'à la réunion de l'Assemblée des Parties de 2015.
60. Décision. L'Assemblée adopte la Résolution N° 04/2013 (jointe à l'annexe H) par consensus. Le Président remercie et félicite les Pays-Bas pour leur engagement envers l'OIDD et son action.

I. Autres questions

61. Aucune autre question n'est abordée.

K. Clôture

62. Le Président annonce que le Secrétariat de l'OIDD préparera un rapport résumé des débats de la réunion et des résolutions adoptées qui lui sera soumis pour confirmation, avant d'être distribué à toutes les Parties membres.
63. Le Président clôt la réunion en remerciant la DG et l'OIDD pour leur travail et se dit fier de continuer à soutenir l'OIDD, une Organisation pleine de promesses.

Liste des participants

Titre	Prénom	Nom	Pays	Fonction
S.E.	Zia	Uddin Nezam	Afghanistan	Ambassadeur, Ambassade d'Afghanistan
M.	Fazull Mahmood	Pajwak	Afghanistan	Deuxième secrétaire, Ambassade d'Afghanistan
M.	Doug	Trappett	Australie	Chef de mission adjoint, Ambassade d'Australie
Mme	Elizabeth	Ames	Australie	Deuxième secrétaire, Ambassade d'Australie
Mme	Gudrun	Matt	Autriche	Premier secrétaire, Ambassade d'Autriche
Mme	Antoaneta	Dimitrova	Bulgarie	Secrétaire pour l'UE, Ambassade de Bulgarie
Mme	Traore	Konde	Burkina Faso	Ministre-conseiller, Conseiller d'Ambassade, Ambassade du Burkina Faso
M.	Wenzhu	Li	Chine	Directeur de Division, Ministère du Commerce de la République populaire de Chine
M.	Mingzhi	Xue	Chine	Fonctionnaire, Ministère du Commerce de la République populaire de Chine
M.	Hao	Yuan	Chine	Troisième secrétaire, Ambassade de la République populaire de Chine en Italie
M.	Jose Antonio	Carranza	Equateur	Premier secrétaire, Ambassade d'Equateur
S.E.	Amr	Helmy	Egypte	Ambassadeur, Ambassade d'Egypte
M.	Emad	Hanna	Egypte	Conseiller, Chef de mission adjoint, Ambassade d'Égypte
M.	Khaled	El taweel	Egypte	Attaché, Ambassade d'Égypte
S.E.	Alain	Le Roy	France	Ambassadeur, Ambassade de France
M.	Cédric	Manuel	France	Deuxième conseiller, Ambassade de France
Dr.	Loredana	Magni	Italie	Expert, Direction générale de la coopération au ministère des Affaires étrangères
S.E.	Gianni	Ghisi	Italie	Ambassadeur, représentant permanent de l'Italie auprès des agences des Nations Unies à Rome
Ministre	Cécile	Kyenge	Italie	Ministère de l'Intégration
M.	Piergiorgio	Cherubini	Italie	Ministre plénipotentiaire, conseiller diplomatique auprès du ministre de l'Intégration

M.	Luca	Zelioli	Italie	Conseiller, Direction générale de la coopération au développement, ministère des Affaires étrangères italien
M.	Dario	Fiorucci	Italie	Attaché, Mission italienne auprès des agences des Nations Unies à Rome
M.	Simone	Ievolella	Italie	Vicaire, Direction générale de la coopération au développement, ministère italien des Affaires étrangères
Mme	Valentina	Muiesan	Italie	Conseiller, Mission italienne auprès des agences des Nations Unies à Rome
Mme	Silvia	Tarquini	Italie	Attaché de presse, Ministère de l'Intégration
Dr.	Basel	Al kayed	Jordanie	Conseiller, Ambassade de Jordanie
Mme	Reima	Dubayah	Jordanie	Attaché, Ambassade de Jordanie
S.E.	Josephine	W. Gaita	Kenya	Ambassadeur, Ambassade du Kenya
M.	Charles	Ooko otieno	Kenya	Deuxième conseiller, Ambassade du Kenya
M.	Nawaf	Al-mahamel	Koweït	Conseiller juridique, Fonds du Koweït pour le développement économique arabe
S.E.	Carla Elisa	Mucavi	Mozambique	Ambassadeur, Ambassade du Mozambique
M.	Lourenço Jeremia	Cumbe	Mozambique	Conseiller, Ambassade du Mozambique
M.	Joost	Andriessen	Pays-Bas	Directeur, Département de la stabilisation et de l'aide humanitaire, ministère néerlandais des Affaires étrangères
M.	Lex	Van der hoeven	Pays-Bas	Contrôleur, Département de la stabilisation et de l'aide humanitaire, ministère néerlandais des Affaires étrangères
Mme	Quirine	Timmerman	Pays-Bas	Responsable des politiques, Département de la stabilisation et de l'aide humanitaire, ministère néerlandais des Affaires étrangères
S.E.	Bjørn T.	Grydeland	Norvège	Ambassadeur, Ambassade de Norvège
M.	Tord	Tukun	Norvège	Ministre-conseiller, Ambassade de Norvège
Mme	Anna Lygre	Solvang	Norvège	Attaché, Ambassade de Norvège
M.	Hanno	Scheuch	OFID	Conseiller senior
Mme.	Shirin	Hashemzadeh	ODID	Officier d'assistance technique
M.	Pedro	Reategui gamarra	Pérou	Ministre
S.E.	Virgilio A.	Reyes jr.	Philippines	Ambassadeur, Ambassade des Philippines
M.	Jarie R.	Osias	Philippines	Vice-consul, Ambassade des Philippines
Mme	Alina	Popescu	Roumanie	Premier secrétaire, Ambassade de Roumanie
S.E.	Seynabou	Badiane	Sénégal	Ambassadeur, Représentant permanent, Ambassade du Sénégal
Mme	Fatoumata Diène	Gueye	Sénégal	Premier secrétaire, Ambassade du Sénégal

S.E.	Amira Daoud Hassan	Gornass	Soudan	Ambassadeur, Représentant permanent de la République du Soudan auprès de la FAO/FIDA/PAM
M.	Khalid M.	Osman	Soudan	Représentant permanent suppléant et Conseiller, Ambassade du Soudan
S.E.	Naceur	Mestiri	Tunisie	Ambassadeur, Ambassade de Tunisie
Mme	Hazar	Sassi	Tunisie	Conseiller, Ambassade de Tunisie
M.	Cinar	Ergin	Turquie	Premier conseiller, Ambassade de Turquie
S.E.	David	Lane	États-Unis	Représentant permanent, Mission américaine auprès des agences des Nations Unies à Rome
M.	Stetson	Sanders	États-Unis	Représentant permanent suppléant, Mission américaine auprès des agences des Nations Unies à Rome
Mme	Ann	Wise	États-Unis	Spécialiste des programmes d'affaires publiques, Mission américaine auprès des agences des Nations Unies à Rome
Mme	Natalie	Brown	États-Unis	Représentant permanent adjoint, Mission américaine auprès des agences des Nations Unies à Rome
Mme	Maura	Correale	États-Unis	Assistant politique/économique, Mission américaine auprès des agences des Nations Unies à Rome
S.E.	Shahdat	Hossain	Bangladesh	Ambassadeur, Ambassade du Bangladesh
Mme	Emilienne	Agossa	Bénin	Attaché, Ambassade du Bénin
M.	Yohannes	Tensue	Erythrée	Premier secrétaire, Ambassade de l'Erythrée
S.E.	Evelyn Anita	Stokes-hayford	Ghana	Ambassadeur, Ambassade du Ghana
Mme	Marie Laurence	Durand	Haïti	Premier secrétaire, Ambassade d'Haïti
M.	Priyo	Iswanto	Indonésie	Chargé d'Affaires, Ambassade d'Indonésie
Mme	Vivi	Feriany	Indonésie	Troisième secrétaire Ambassade d'Indonésie
Dr.	Aghadir Hassan	Mustafa	Irak	Premier secrétaire, Ambassade d'Irak
M.	Hussein	Al-badrani	Irak	Troisième secrétaire Ambassade d'Irak
M.	Eoin	Duggan	Irlande	Chef de mission adjoint, Ambassade Irlandaise auprès de l'Italie
M.	Nurlan	Zhargasbayev	Kazakhstan	Ministre-conseiller, Ambassade du Kazakhstan
Dr.	Mohammed S.L.	Sheriff	Liberia	Chargé d'affaires, Ambassade du Liberia auprès de l'Italie
M.	Ahmad	Farooq	Pakistan	Ambassadeur, Ambassade du Pakistan
S.E.	Ruth	Jacoby	Suède	Ambassadeur, Représentant permanent, Ambassade de Suède
M.	Erik	Jonsson	Suède	Ministre-conseiller, Ambassade de Suède
M.	Simon	Pittuco	Suède	Attaché, Ambassade de Suède

M.	Amon	Ruvurula	Tanzanie	Ministre-conseiller, Ambassade de Tanzanie
M.	Gherardo	Casini	UNDESA	Responsable, Bureau de l'UNDESA, Rome
M.	Nicolai	Von Stackelberg	PAM	Conseiller juridique, Programme alimentaire mondial
S.E.	Khalid A.	Al-Akwa	Yémen	Ambassadeur, Ambassade du Yémen
M.	Haytham A.	Shoja'aadin	Yémen	Représentant permanent adjoint, Ambassade du Yémen

Discours de bienvenue de l'Ambassadeur David Lane
Assemblée des Parties de l'OIDD
26 novembre 2013

Avant de vous présenter nos éminents invités, je souhaite prendre un instant pour vous faire part de quelques observations, à l'heure où s'achève ma première année à la Présidence de l'OIDD, fonction que les États sont fiers d'exercer depuis mars 2011.

Cette année a été importante pour l'OIDD. Nous vous parlerons dans quelques instants de l'amélioration de la stabilité financière de l'Organisation, de l'ouverture d'un nouveau bureau de liaison à Genève et d'une antenne à La Haye, mais également du lancement du plus important programme de l'OIDD à ce jour, en soutien au secteur de la justice en Afghanistan.

Ce ne sont là que quelques-unes des réalisations dont l'OIDD peut être fière cette année. Mais je souhaiterais partager avec vous quelques réflexions sur l'Organisation dans le contexte plus large de la communauté du développement international.

Membres et soutiens de l'Organisation internationale de droit du développement, nous faisons tous partie de la communauté du développement international, et sommes tous confrontés aux mêmes difficultés.

À l'approche de l'année 2014, la communauté du développement est entrée de plein pied dans les 800 derniers jours des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans une démarche d'évaluation des progrès réalisés, tout en ouvrant simultanément les discussions sur les prochains objectifs de développement amenés à remplacer les OMD.

Partenaires multilatéraux actifs pour ces questions prioritaires, les États-Unis se félicitent des progrès considérables accomplis, notamment :

- Des progrès tangibles vers la réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême ;
- La réalisation, avec cinq années d'avance sur le calendrier, de l'objectif de diviser par deux le nombre de personnes ne disposant d'aucun accès à des points d'eau améliorés ;
- Le recul du nombre de personnes vivant dans des bidonvilles dans les pays en développement ; et
- Des résultats significatifs dans la lutte contre le VIH et le SIDA, la malaria et la tuberculose.

Nous devons nous réjouir de ces succès tout en reconnaissant que beaucoup reste encore à faire.

En juillet 2012, le Secrétaire général des Nations Unies a annoncé la création d'un Groupe d'experts de haut niveau chargé de faire des propositions en vue du cadre de développement mondial de l'après-2015. Il y a six mois (en mai de cette année), le Groupe d'experts de haut niveau a rendu public son rapport, dans lequel il observe notamment que depuis 2000 le

monde a considérablement changé et que des changements encore plus nombreux sont à attendre d'ici à 2030.

La population mondiale a cru d'un milliard d'individus, pour atteindre plus de 7 milliards de personnes, et un milliard d'individus supplémentaires sont prévus à l'horizon 2030. Les inégalités demeurent et les opportunités ne sont pas équitablement disponibles pour tous. Le 1,2 milliard des personnes les plus pauvres représente seulement un pourcent de la consommation mondiale alors que le milliard des plus riches en représente 72 % .

Nous devons travailler à un programme de développement qui tient compte du vieillissement de la population et de la diversité des populations en détresse, tout en préservant notre environnement. Cela implique de redéfinir nos objectifs et d'avoir une discussion utile pour « la suite des événements ».

Chacun de nos pays et chacune de nos organisations sont concernés par ces objectifs, et nécessite de nous une participation et une coopération totales à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après 2015.

ÉTAT DE DROIT

Les inégalités de progrès constituent l'un des défis les plus importants auxquels nous sommes confrontés à l'heure du bilan de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les inégalités persistent, notamment lorsque l'état de droit n'est pas en place.

Comme la Directrice générale Irene Khan l'a indiqué lors de son allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies, nous devons désormais tenir un discours d'honnêteté.

Nous avons conscience qu'il est impossible de combattre la pauvreté, de vaincre la maladie, ou de préserver l'environnement sans un état de droit. Cet impératif transversal doit être promu et soutenu partout dans le monde.

Sans législation adaptée, les populations ne peuvent pas accéder aux soins de santé ni parvenir à des niveaux de nutrition minimaux.

Aucun sentiment de sécurité n'est possible sans la mise en œuvre homogène et transparente de lois équitables.

Les personnes doivent être libres de créer et d'inventer, mais également d'obtenir la protection et la rétribution des produits nés de leur imagination. Or tout cela est impossible en l'absence d'un système de propriété intellectuelle performant.

C'est pourquoi la mise en place d'un système juridique opérationnel et équitable est une composante essentielle de tout modèle de développement durable.

La déclaration sur l'état de droit adoptée à la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies réaffirme que les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie sont interdépendants et se renforcent mutuellement, et que toutes les personnes, institutions et entités ont droit à des lois justes, transparentes et équitables, et à la même protection devant la loi, sans discrimination. Je suis convaincu que nos éminents intervenants aborderont les points communs entre l'état de droit, la démocratie et les droits de l'homme.

Nous vivons dans un monde où, pour de nombreuses personnes, les droits de base sont niés. Certains droits, tels que l'identité juridique, font défaut dans de nombreux pays où la citoyenneté ou l'enregistrement des naissances est limité, restreignant ainsi l'accès aux soins de santé.

L'état de droit est absolument vital dans la lutte contre les discriminations et indispensable à la démarginalisation des citoyens par le droit. C'est lorsqu'elles ont à répondre aux citoyens que les institutions fonctionnent à leur meilleur niveau.

La transparence est un autre concept auquel donne lieu l'état de droit. Elle est un remède à la corruption, et promouvoir des systèmes juridiques transparents est l'un des défis majeurs de tout programme de développement global. Lorsque ce défi est relevé, la confiance des citoyens dans le système judiciaire de leur pays peut alors s'exercer pleinement.

Nous sommes tous fiers d'appartenir à la seule Organisation internationale qui se consacre exclusivement à améliorer l'état de droit, à « créer une culture de la justice », comme le précise à juste titre le plan stratégique quadriennal que nous avons adopté l'année dernière.

L'OIDD mène de nombreux programmes qui promeuvent la consolidation de la paix, l'accès à la justice et le développement durable. En Afghanistan, le Département d'État américain est heureux de parrainer l'engagement sur le terrain de l'OIDD, qui a conduit à la création de plusieurs services du procureur qui se consacrent à la lutte contre la violence sexiste.

Les Etats-Unis rejoignent la communauté mondiale dans son combat en faveur de la recherche de l'équité et du progrès, dans le contexte du programme de développement de l'après-2015. Nous avons pris des engagements forts en faveur de l'établissement de l'état de droit et nous reconnaissons le rôle essentiel qu'il remplit dans la société pour favoriser l'égalité.

L'état de droit apparaît de plus en plus comme essentiel au travail des Nations Unies. Cette année, le Gouvernement américain s'est engagé à soutenir les initiatives de l'ONU visant à améliorer l'assistance juridique, promouvoir la paix et renforcer l'accès des femmes à la justice.

Jan Eliasson, Secrétaire général adjoint des Nations-Unies et chargé en leur sein de la question de l'état de droit, nous fait part du message suivant.

Il est très encourageant de voir le soutien important que suscite l'état de droit dans le programme de l'après-2015. Nous nous réjouissons de travailler avec l'OIDD pour faire en sorte que l'état de droit fasse partie intégrante du programme du développement et pour aider l'OIDD à établir et renforcer l'état de droit dans le monde. Après un dialogue fructueux mené tout au long de l'année dernière, je suis convaincu que quelle que soit la voie empruntée par l'OIDD, l'état de droit a toutes les chances de prospérer.

Je vous remercie vivement pour votre attention

DÉCLARATION DU MINISTRE MME CECILE KYENGE

Réunion de l'Assemblée des parties à l'IDLO

26 novembre 2013

Excellences,
Mme Ebadi,
Madame la Directrice générale,

C'est un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous au nom du gouvernement italien alors que s'ouvre l'Assemblée annuelle des parties à l'Organisation internationale de droit du Développement. Et je ressens en cet instant un privilège d'autant plus fort en présence Mme Shirin Ebadi, éminente lauréate du prix Nobel et défenseur des droits de l'homme qui est pour nous une authentique source d'inspiration.

L'Italie est fière d'être le pays hôte et un soutien de longue date de cette institution, seule organisation intergouvernementale qui se consacre entièrement à la promotion de l'état de droit partout dans le monde.

À la fin de son discours à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue en septembre dernier, le Premier ministre italien Enrico Letta s'est engagé, au nom de notre pays, à être un membre actif de la communauté internationale, dans le cadre, a-t-il souligné, d'une « gouvernance mondiale renforcée ». Il a ensuite précisé les formes que devait prendre ce renforcement, que l'Italie entend soutenir : premièrement, la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des maux qui frappent notre monde plutôt que de se limiter à combattre ses effets collatéraux. Deuxièmement, le développement ne saurait se réduire à la croissance économique et aux statistiques. Il doit également porter sur ce qu'il a appelé « la qualité de vie », la détresse des migrants et des jeunes sans emploi, mais également s'attaquer aux déséquilibres et inégalités flagrants de la société et dans le monde qui constituent une menace réelle pour la stabilité politique et le progrès socioéconomique. Enfin, il a souligné que les questions du respect des droits de l'homme, de la défense des plus exposés à la violence et à la discrimination, et des personnes « les plus à risque » sont au cœur des préoccupations de la politique étrangère de l'Italie et sont essentielles au progrès mondial.

C'est dans le cadre de ces principes que l'Italie est activement engagée dans un effort global visant à promouvoir l'état de droit et qu'elle soutient sans relâche cette institution qui a fait de sa contribution à cet effort sa véritable raison d'être. Promouvoir l'état de droit, et je préciserai, l'état de droit « fondé sur des principes », doit nous mobiliser tous, car cela fait partie de nos responsabilités d'hommes et de femmes membres d'institutions, mais également de citoyens soucieux de bâtir un meilleur avenir pour les générations futures. L'« état de droit fondé sur les principes » couvre à mon sens plusieurs éléments que je tenterai d'illustrer brièvement. Mais pour résumer, il s'agit d'un état de droit qui vise à créer des sociétés inclusives et plurielles, dans lesquelles chaque individu peut contribuer au progrès mais également en tirer les bénéfices.

Dans le nom anglais de votre institution, le terme « développement » précède celui de « droit ». C'est à mon sens le signe de la priorité que nous devons accorder à tous ceux que le développement n'a pas encore atteint et que l'état de droit doit concerner et mobiliser, si l'on veut parvenir au développement durable.

Une telle démarche ne peut que recueillir mon assentiment. Loin de mettre en avant l'état de droit en tant que concept abstrait, elle souligne les principes de justice et d'équité que doit chercher à servir l'état de droit, que cette institution, et nous tous, individuellement et collectivement, en tant que gouvernements et citoyens, devons chercher à promouvoir.

J'ai été très heureuse, alors que je me familiarisais avec l'histoire de cette institution, de découvrir le vaste processus de consultation et de dialogue avec les gouvernements mais également la société civile que la directrice générale Mme Khan a engagé peu après son élection, pour s'assurer que les stratégies en matière d'état de droit qui sous-tendent les programmes et le mode de fonctionnement de cette Organisation sont en phase avec les besoins actuels et ont un effet sur la vie quotidienne des personnes dans les pays où elle intervient.

Un tel examen ne saurait passer sous silence le fait que les menaces contre la paix et le progrès qui, directement ou indirectement, naissent de l'injustice, sont croissantes. Aucun pays n'est à l'abri. La violence et les actes d'injustice intolérables se produisent partout, même en temps de paix et dans les états démocratiques où l'état de droit est censé s'appliquer. Il est donc indispensable d'unir nos efforts dans le combat contre l'injustice afin de bâtir un avenir meilleur pour tous.

Dans cette perspective, je me réjouis du recentrage adopté par les nouveaux plans stratégiques de l'OIDD en faveur des droits de l'homme, des droits des femmes et des minorités, de l'accès à la justice et de la démarginalisation par le droit. Ces thèmes font partie intégrante de sa mission de promotion de l'état de droit, que ce soit dans l'assistance aux pays sortant d'un conflit afin de rebâtir ou de réformer leurs systèmes judiciaires, ou dans le conseil qui leur est apporté sur la réglementation en matière de lutte contre le changement climatique.

Et c'est avec le même enthousiasme que j'accueille l'évolution envisagée vers une « organisation en réseau » plus proche des régions, des pays et des populations qu'elle soutient.

J'ai remarqué que l'emblème de l'OIDD s'accompagne désormais de l'inscription « Créer une culture de la justice ». Je comprends qu'il s'agit là d'une nouveauté, apportée par la Directrice générale Madame Khan, première femme à diriger l'Organisation. Pour moi, ces choix sont loin d'être une coïncidence. Les femmes ont une nature profonde d'éducateur, de moteur du changement, non pas par la force mais par une action contribuant à forger les esprits, les cœurs et caractères.

La formule « Créer une culture de la justice » décrit parfaitement à mon sens ce qui doit être fait non seulement pour protéger les populations et les sociétés de ce que j'ai appelé « les crimes d'atrocité », lors d'une récente allocution prononcée devant les Nations Unies à New York et consacrée à la responsabilité des États en matière de protection et de prévention, mais également pour engager le pays et les sociétés sur la voie du développement durable, au sens donné à cet objectif par la Conférence de Rio, l'année dernière. Voici, si vous le permettez, un extrait de mon allocution devant les Nations Unies :

« L'opinion publique, lorsqu'elle est la proie de la peur, des passions irrationnelles et des profits personnels mesquins, peut verser dans la haine et le conflit. L'indifférence et la collusion de petite envergure peuvent perpétuer de fait l'exploitation et la déshumanisation. Nous devons démasquer ces comportements censés être inoffensifs mais qui en réalité peuvent nourrir une culture de l'oppression. La société civile, en partenariat avec les hommes et les femmes membres des institutions, doit défendre le droit à la diversité, c'est-à-dire le droit de vivre dans une société pluraliste mais également le droit d'être des individus pluriels. Dans chaque femme et chaque homme cohabitent plusieurs cultures, différents mondes et différentes ambitions, qui sont parfois conflictuels. Les sociétés, au même titre que les individus, ont le droit d'être complexes et diverses. Lorsqu'une composante sociale est niée, c'est une part de nous-mêmes qui est exclue, car dans chacun de nous sommeille un

étranger, une femme, un enfant, une personne âgée, une personne handicapée. Redécouvrons la valeur de cette complexité, de cette diversité ! »

Transposé dans le contexte de cette institution, ce processus de renforcement de la culture implique de faire renaître la foi des peuples dans les lois et les institutions d'État créés pour les protéger et répondre à leurs besoins, mais également de contribuer à la création de lois et d'institutions qui méritent cette confiance. C'est là un processus à long terme qui nécessite du dévouement, une attention permanente et le partage des meilleures pratiques et des succès qui fort heureusement ont déjà été obtenus dans toutes les régions du monde, mais également l'engagement et le concours de chacun, où qu'il se trouve dans l'échelle sociale.

Ensemble, nous devons, et en particulier ceux d'entre nous qui avons choisi d'être membres de cette Organisation, faire en sorte que cette institution puisse relever ce défi majeur non seulement année après année mais également à long terme. L'Italie continuera à apporter sa pierre à l'édifice. La nouvelle contribution généreuse des Pays-Bas doit être saluée par tous. Votre président, je le sais, ne ménage pas ses efforts pour appeler à un soutien plus actif et plus souple de tous les membres, afin de permettre à cette institution, au-delà des projets de coopération technique spécifiques dans lesquels elle est engagée, de mener le travail d'analyse et d'information mais également d'explorer les bonnes pratiques et les programmes innovants dont l'OIDD a besoin pour contribuer de manière véritablement originale à bâtir une « culture de la justice » nouvelle et si indispensable.

Je vous remercie de votre attention.

PRÉSENTATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Réunion de l'Assemblée des Parties de l'OIDD

26 novembre 2013

M. le Président, Mme le Ministre Kyenge, Dr. Ebadi, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un privilège et une joie de m'adresser à la deuxième Assemblée des Parties au cours de mon mandat de Directrice générale.

J'espère que ce film court vous a donné une idée du travail accompli par nos équipes dans le monde pour convertir le concept abstrait d'état de droit en résultat concrets qui améliorent réellement la vie des populations. Lorsqu'une jeune veuve atteinte du VIH peut accéder à des soins de santé sans discrimination ni crainte, lorsqu'une victime peut obtenir justice sans payer de pots-de-vin, lorsqu'une femme peut se tourner vers la justice pour échapper à la violence qui règne au cœur de son foyer, lorsque les communautés pauvres se sentent enfin en sécurité, lorsque les juges comprennent les lois et peuvent les appliquer avec discernement, lorsque des investisseurs étrangers peuvent mener à bien leurs activités sans crainte ni faveur, alors nous savons que nous nous acquittons correctement de notre travail.

C'est avec cette vision de l'état de droit, cadre essentiel et propice à la création d'une société sûre, équitable et inclusive, que nous nous sommes présentés devant l'Assemblée l'année dernière avec notre Plan stratégique 2013-2016.

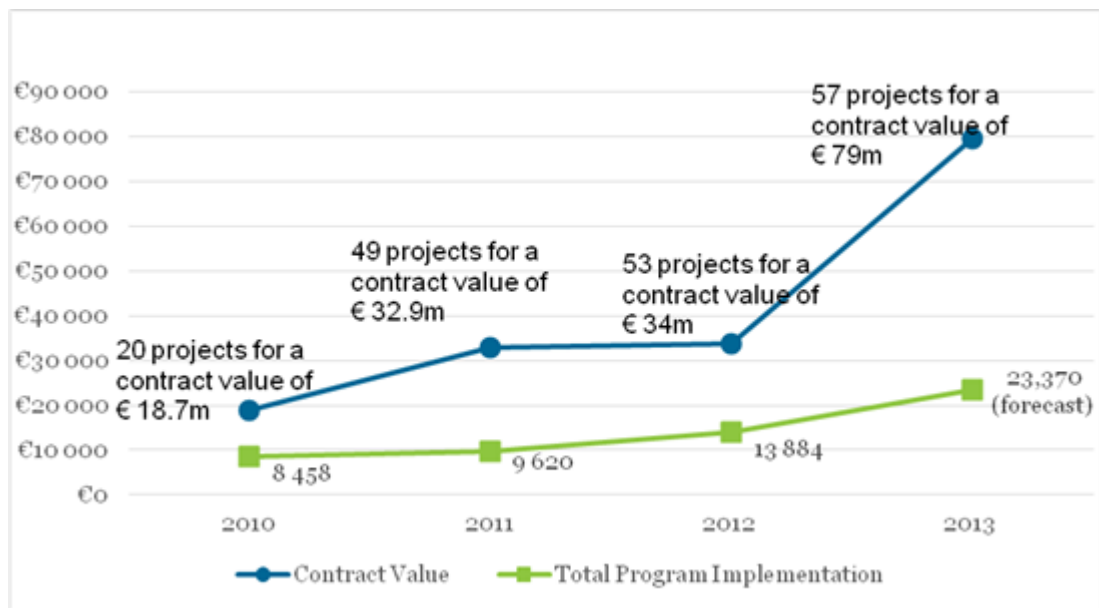
Nous nous étions engagés à travailler en partenariat avec les gouvernements et la communauté internationale pour rendre les institutions législatives et judiciaires plus efficaces, donner aux citoyens les moyens de faire valoir leurs droits, et recourir au droit pour faciliter une évolution vers plus de justice.

Nous avons également promis d'axer nos programmes sur les résultats, de reformer l'OIDD pour en faire une organisation en réseau, orientée vers le travail de terrain, et de mobiliser les ressources pour remettre l'Organisation sur la voie de la stabilité financière.

2013 a été la première année de notre cycle quadriennal stratégique. Je suis heureuse de vous annoncer les progrès considérables accomplis :

- Notre travail de fond donne de bons résultats ;
- Notre situation financière est saine ;
- La réforme de notre organisation interne se poursuit.

Nos réalisations dépassent de loin le seul cadre financier. Néanmoins, compte tenu des difficultés financières qui nous ont si souvent fragilisés par le passé, je commencerai par vous présenter le graphique suivant, signe de notre croissance et de notre stabilité financière :



Par rapport à 2010, notre portefeuille de contrats a quadruplé, pour s'établir désormais à 79 millions €, signe de la confiance que nos donateurs placent dans notre capacité à obtenir les résultats escomptés.

Par rapport à 2010, notre taux de mise en œuvre des programmes a triplé, ce qui démontre notre capacité à intensifier nos efforts pour répondre aux besoins, avec rapidité, souplesse et efficacité.

Ces chiffres sont d'autant plus remarquables qu'il y a tout juste trois ans, notre Organisation se trouvait dans une situation financière si difficile qu'elle a été contrainte de réduire ses effectifs de 30 % et ses coûts institutionnels de 40 %.

Les résultats que je vous présente aujourd'hui sont le fruit des efforts et de l'abnégation de nos équipes tant sur le terrain qu'au siège. Ils témoignent également de la confiance de nos Parties membres, donateurs et partenaires, et surtout, ils démontrent la pertinence de l'expertise, de l'expérience, de l'influence et des points de vue de l'OIDD dans le monde actuel.

Que ce soit pour garantir la paix, protéger la planète, éradiquer la pauvreté ou encourager les opportunités économiques, l'état de droit est désormais un sujet de préoccupation international majeur. Dans de nombreux pays, la demande d'assistance dans le domaine de l'état de droit est croissante. La nécessité de susciter la confiance des personnes dans les institutions législatives et judiciaires est largement reconnue. De plus en plus, la culture de la justice, fondée sur l'état de droit, apparaît comme un élément essentiel pour un monde plus juste, sûr et durable.

Ces tendances mondiales ont ouvert et continueront de créer d'importantes perspectives pour l'OIDD afin de lui permettre de proposer des programmes et des politiques, à l'échelle nationale comme internationale, et d'améliorer véritablement la vie des personnes.

Permettez-moi de partager avec vous quelques unes des réalisations de l'année passée dans trois domaines clés :

- Les résultats de nos programmes, activités de recherche et action de soutien ;
- Les ressources que nous avons mobilisées pour mener à bien notre action ; et
- Les réformes que nous avons lancées en vue de transformer notre Organisation.

Résultats

Comme nous l'avions promis dans notre Plan stratégique, nous avons axé notre travail de fond autour de trois thématiques : le renforcement des institutions, l'accès à la justice et l'innovation juridique pour encourager le développement durable et les opportunités économiques. Dans chacun de ces trois domaines, nous nous sommes attachés, comme nous l'avions promis dans notre Plan stratégique, à associer nos activités traditionnelles d'assistance juridique technique et de développement des capacités à un travail de recherche performante, de dialogue avec les différentes parties prenantes et travail d'explication des politiques retenues, de force de proposition et de prestataire de services d'assistance dans le domaine de l'état de droit. Nous avons cherché à améliorer notre visibilité, à l'aide de la généreuse subvention accordée par la Fondation Bill et Melinda Gates. Nous avons également conclu de nouveaux partenariats prometteurs, avec des gouvernements, des agences des Nations Unies, des centres de savoir et la société civile. Il va sans dire qu'en seulement onze mois depuis le lancement notre nouvelle stratégie, les changements commencent à peine à se faire sentir, mais les résultats sont d'ores et déjà prometteurs.

Renforcement des institutions

Favoriser l'état de droit dans un contexte de consolidation de la paix reste l'axe majeur de notre portefeuille de programmes, et met en avant notre avantage comparatif spécifique dans ce domaine.

Dans les pays qui sortent d'un conflit, le renforcement de l'état de droit consiste à contribuer à consolider l'intégrité et la capacité des institutions et à soutenir la réforme constitutionnelle et juridique, afin d'amener les pays à prendre en main leur propre système de justice et à mieux le gérer. Le soutien au processus de transition passe souvent par un soutien aux services des ministères et du secteur judiciaire, et par une collaboration avec eux pour créer des cadres constitutionnels et législatifs qui respectent les besoins locaux et le pluralisme juridique, tout en étant conformes aux normes internationales et en se nourrissant des compétences régionales et mondiales .

C'est précisément à cela que s'attache notre Programme de formation judiciaire et de transition en Afghanistan. De fait, stimuler le système judiciaire afghan est essentiel pour le processus d'édification d'une nation, dans un contexte où la présence étrangère dans le pays tend à se réduire. En début 2013, avec l'aide du Département d'État américain, nous avons renforcé considérablement notre partenariat avec le gouvernement afghan, afin de lancer un programme de formation de plusieurs milliers de juges et de juristes professionnels, dont 200 femmes, dans l'ensemble du pays. Nous avons, grâce à nos unités de terrain et nos équipes mobiles, pu nous rendre dans des lieux difficiles d'accès. Nous espérons que la variété et la diversité de ce programme contribueront à la dynamique visant à rapprocher l'Afghanistan d'un secteur de la justice viable et fiable.

L'appropriation par les autorités nationale est le but ultime. Nous travaillons à renforcer au renforcement des capacités des institutions afghanes de sorte à leur transmettre le programme en 2015. Je me suis rendue à Kaboul en mars cette année où j'ai eu des entretiens très fructueux avec le ministre de la Justice, le Chief Justice et d'autres personnalités de premier plan, auprès desquels j'ai recherché un soutien et un engagement en vue d'une transition réussie en 2015.

Comme en Afghanistan, nous travaillons également à l'édification d'une nation au Sud Soudan. Notre programme de développement des capacités judiciaires et d'éducation au droit, soutenu par les États-Unis, l'Union européenne et les Pays-Bas, contribue à l'évolution d'un système fondé sur la Charia vers un système de Common Law britannique, comme le prévoit la constitution du pays. En avril, nous avons franchi une étape majeure du soutien de l'OIDD au Sud Soudan, en finalisant notre programme de formation des juges dans le pays. Les besoins sont considérables. Nous sommes donc heureux de voir que nos discussions avec

les donateurs laissent présager de nombreuses possibilités d'assistance dans ce pays l'année prochaine.

Au Kenya, avec le soutien de la Suède, du Danemark et des Etats-Unis, nous sommes fiers d'avoir apporté notre modeste contribution à la transition démocratique pacifique, en apportant au pouvoir judiciaire une assistance stratégique dans les domaines de la préparation aux élections et de la résolution des litiges. Les conseils juridiques apportés par l'OIDD à la Commission de mise en œuvre de la constitution sur divers points majeurs de la législation prêtant à polémique, notamment les lois agraires, ont contribué à réduire les tensions politiques.

L'un des tous premiers partenaires de la transition politique en Somalie, l'OIDD a œuvré en 2013, avec le soutien de l'Italie, et plus récemment du Royaume-Uni, à évoluer de l'élaboration constitutionnelle au renforcement institutionnel, en aidant le ministère de la Justice à préparer son plan stratégique et les textes législatifs visant plusieurs institutions essentielles. Lors d'une réunion avec le Président de la Somalie qui s'est tenue en septembre, je l'ai assuré de la volonté de l'OIDD de travailler en partenariat avec les autorités somaliennes et la communauté internationale afin de bâtir un consensus pacifique et politique au travers de l'état de droit. L'OIDD, conformément à cet engagement, participe à la mission des donateurs menée à l'initiative des Nations Unies et qui vise à évaluer les besoins de la Somalie dans le domaine de la justice.

De l'autre côté de la frontière maritime d'avec la Somalie, au Yémen, notre contribution au renforcement de la paix prend une dimension économique, celle de la consolidation de la compréhension du droit commercial et maritime par les institutions judiciaires, avec le soutien de l'Italie. Nous espérons approfondir notre partenariat avec le Yémen en 2014.

Notre expérience et nos compétences en matière de réforme du secteur de la justice, dans les pays en transition démocratique, offrent la possibilité d'un programme au Myanmar, où nous menons en ce moment même un projet pilote avec le PNUD et le bureau du Procureur général.

Comme l'a observé Mme Kyenge, la confiance dans le droit et la justice est indispensable. Autant dire qu'il est primordial d'assurer l'indépendance, l'intégrité et la transparence du pouvoir judiciaire. L'éradication de la corruption et le rétablissement de l'intégrité constituent pour nous un champ d'action en plein développement, notamment avec notre programme phare en Kirghizistan. Avec le soutien d'USAID, nous travaillons à la numérisation de l'accès aux décisions de justice, l'augmentation du soutien financier accordé aux institutions judiciaires et à l'adoption par le Parlement d'une loi sur les conflits d'intérêt.

Accès à la justice

La formation et la technologie, si elles sont importantes, ne sont pas une fin en soi. Au final, ce qui importe est de garantir l'accès à la justice.

Comme le dirait tout économiste, stimuler la demande est le meilleur moyen d'améliorer l'offre. Effectivement, lorsque la demande de justice augmente (de la part des citoyens), l'offre de justice (par les institutions) tend à s'améliorer. C'est pourquoi notre théorie du changement cherche à combiner les efforts descendants du renforcement des institutions avec les efforts ascendants en matière de démarginalisation.

Notre action en faveur du renforcement de l'accès à la justice a trouvé un nouvel élan en 2013. En travaillant avec nos partenaires et parties prenantes, en associant notre compétence principale de renforcement des institutions à notre savoir-faire en matière de démarginalisation par le droit et de compréhension de la justice informelle, nous avons élaboré des stratégies et des programmes qui nous permettent d'améliorer l'aide juridique, la sensibilisation aux droits et d'autres services destinés aux femmes, aux pauvres, aux communautés marginalisées et aux populations vulnérables.

Pour de nombreuses femmes, l'accès à la justice reste une aspiration bien plus qu'une réalité. En 2013, nous avons intensifié notre action en direction des femmes et des jeunes filles aux travers de programmes ciblés, d'un travail de recherche et d'explication des orientations retenues.

C'est en Afghanistan que nous mettons en œuvre notre programme le plus important. Dans ce pays, avec l'aide des Etats-Unis, nous avons aidé les services du Procureur à créer huit unités de poursuites, pour donner effet au décret présidentiel visant à éliminer la violence contre les femmes. Nous avons créé un service d'assistance juridique non gouvernemental géré par les Afghans, et nous soutenons un réseau de refuges auprès desquels les femmes fuyant la violence peuvent trouver à la fois un soutien social et des renseignements sur les recours juridiques. L'année dernière, près de 1 500 de plaintes de violences sexistes ont été enregistrées par les forces de l'ordre, tandis que 4 300 personnes ont bénéficié d'une assistance juridique, dont 1 100 femmes et 750 jeunes.

Au cours de la réunion de haut niveau consacrée à l'état de droit organisée à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous nous sommes engagés à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes et la participation des femmes au secteur de la justice. En 2013, nous avons poursuivi notre démarche par un rapport sur l'accès des femmes à la justice, présenté lors du Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies, avec l'aide de l'Australie. S'inspirant d'expériences pratiques du terrain et d'une analyse des relations qu'entretiennent les femmes avec les systèmes de justice informels mais également formels, ce rapport détaille les actions que nous entendons mettre en œuvre l'année prochaine pour changer la donne. Notre rapport suivant, prochainement disponible, sera consacré aux femmes dans le secteur de la justice en Afghanistan.

Dans le cadre de nos préparatifs d'Expo Milan 2015, nous travaillons, avec le gouvernement italien et les agences des Nations Unies installées à Rome, à attirer l'attention sur les actions à engager pour garantir la sécurité alimentaire aux femmes.

Les femmes, la culture et le droit sont les thématiques de notre réunion de ce soir, à laquelle prendront part plusieurs personnalités féminines de tout premier plan, et je vous invite cordialement à nous rejoindre dans la Camera dei Deputati.

Comme vous l'avez observé dans le film, les personnes vivant avec le VIH forment un autre groupe cible de notre programme de démarginalisation. Nous avons effectivement fait intervenir des avocats, des spécialistes des droits de l'homme ainsi que des professionnels de santé pour lutter contre la discrimination et en faveur de l'accès aux traitements, dans de multiples pays, de l'Égypte au Mexique, en passant par le Liban et le Maroc.

En matière de sensibilisation au droit, L'OIDD apporte, dans l'ensemble de l'Amérique latine, avec le soutien du programme EUROsocial de l'UE et en collaboration avec FEI (*France Expertise Internationale*), une aide technique aux gouvernements, afin de permettre aux personnes d'être informés de leurs droits, de s'en emparer et de les faire valoir. Nous concentrons notre action sur les femmes victimes de violences en Argentine, au Costa Rica et au Honduras, sur les victimes de la traite d'être humains au Chili, sur les communautés indigènes au Pérou, sur les enfants des bidonvilles en Argentine, et sur les habitants des favelas au Brésil.

J'oubliais de souligner que notre action dans les domaines des droits et de la justice donne lieu à de nouveaux partenariats, avec l'UNICEF pour les droits des enfants en Europe de l'Est et en Europe centrale, et avec le HCR pour les apatrides résidant à Myanmar et ailleurs dans le monde.

L'innovation juridique au service du développement durable

En tant qu'organisation spécialisée dans l'état de droit, nous apportons au développement le savoir-faire requis pour promouvoir la croissance, de manière équitable et durable. En 2013,

nous avons mobilisé nos compétences en matière de droit, de traités et de recherche pour, après consultation de multiples parties prenantes, libérer la créativité et le savoir présents dans les pays en développement et les aider à concevoir des solutions innovantes pour une sylviculture durable, le changement climatique, l'économie verte et la biodiversité.

Nous travaillons avec des experts au Mozambique, au Kenya et en Zambie pour améliorer l'accès des communautés rurales pauvres aux opportunités d'investissement vert. En Colombie, en Equateur et au Mexique, avec l'aide de la FIDA, nous avons entamé le dialogue avec un groupe de parties prenantes dans le but de réunir un consensus sur la préparation juridique au changement climatique et à l'économie verte.

De nombreux pays africains ne possèdent pas l'arsenal juridique requis pour défendre leurs intérêts dans les domaines technologiques complexes tels que la production d'énergie ou les variétés de plantes et de semences. C'est pourquoi, en partenariat avec l'OFID, et avec l'aide d'experts internationaux et africains, nous cherchons à faire des lois sur l'énergie adoptée au Kenya un modèle pour l'investissement dans les énergies propres ailleurs en Afrique.

Les pays en développement mettent rarement à profit la souplesse et les dérogations prévues au titre des traités internationaux, car ils ne disposent pas des connaissances ni des capacités suffisantes pour négocier les accords. En 2013, dans le cadre d'un accord pluriannuel conclu avec le Fonds du Koweït pour le développement et un donateur privé, nous avons formés des avocats de plusieurs pays en développement.

Avec des fonds de la BERD, nous renforçons les capacités de l'appareil judiciaire mongol en matière de droit fiscal international applicable à l'extraction minière afin d'aider ce pays à dialoguer avec les investisseurs miniers étrangers sur un pied d'égalité.

Nous avons cette année contribué activement au débat engagé au niveau international sur les orientations du Programme de développement pour l'après-2015. Nous considérons que la communauté internationale doit ancrer fermement les nouveaux objectifs de développement au cadre de l'état de droit et des droits de l'homme. Il est impossible de combattre le pauvreté ou de promouvoir le développement durable lorsque la justice et les systèmes de répression ne fonctionnent pas correctement, lorsque les pauvres sont exclus, lorsque la loi établit une discrimination contre les femmes et les minorités, lorsque les opportunités sont accessibles uniquement à un petit nombre de personnes, sur le fondement de leur richesse et de leurs privilèges, et lorsque la corruption et les pots-de-vin faussent l'accès à la justice et aux services de base. Nous avons présenté des méthodes pratiques pour transformer les engagements de haut niveau en actions concrètes qui produisent des résultats positifs et mesurables. Nous avons également souligné, à différents niveaux, l'importance de mesurer l'action de la justice, tout en reconnaissant les défis soulevés par une telle volonté dans les contextes fragiles.

Ressources

Après les résultats, si l'on s'intéresse aux ressources, je suis heureuse de vous faire part de la bonne santé financière de l'OIDD.

Comme vous pouvez le voir sur cette diapositive, l'Assemblée 2012 a approuvé un budget de 20,2 millions € et a exhorté l'Organisation à collecter des fonds supplémentaires pour atteindre son objectif de 22,2 millions €. Selon nos prévisions, nous devrions dépasser largement le budget cible et terminer l'exercice avec un excédent.

Cette bonne santé financière a été rendue possible par trois facteurs principaux : premièrement une augmentation sensible du financement des programmes, notamment de la part des Etats-Unis ; deuxièmement, le rétablissement par l'Italie de son financement non soumis à restriction d'un 1 million € par an ; troisièmement, une hausse considérable du financement souple accordé par les Pays-Bas.

Compte tenu de l'importance de la contribution néerlandaise, je souhaite rendre compte à l'Assemblée l'accord conclu avec les Pays-Bas.

Comme vous le savez, l'Assemblée de 2012 a reconnu l'importance et l'urgence pour l'OIDD de collecter des fonds importants pour investir dans le développement organisationnel, et m'a demandé de mener un vaste effort de mobilisation des ressources afin d'atteindre, aussi rapidement que possible au cours de l'année, l'objectif de dépenses fixé dans le projet de Plan de gestion et budget 2003 (résolution 01/2012).

Avec les encouragements et le soutien de la Présidence, je suis parvenue à conclure un accord pluriannuel avec les Pays-Bas pour l'octroi de fonds souples et la création d'une antenne de l'Organisation à La Haye.

L'accord de pays hôte a été approuvé par le Conseil des Ministres néerlandais en début novembre, et je le signerai avec le ministre de la Coopération internationale le 19 décembre.

L'antenne de La Haye améliorera la capacité de l'OIDD en matière de développement et de mise en œuvre de programmes, notamment ses moyens de recherche, de gestion des connaissances, de mobilisation et d'information. Elle mettra à profit l'environnement juridique unique de La Haye, mais également la présence d'organisations internationales et d'autres institutions aux Pays-Bas. Cette antenne, comme c'est la règle pour ce type d'organisation, sera placée sous mon autorité et mon contrôle, et sera guidé par les politiques et les orientations définies par le siège, conformément au Plan stratégique.

Les Pays-Bas ont accepté d'octroyer des fonds souples, pour une période de quatre ans, de 2013 à 2016, s'élevant à un total de 15 millions €, dont jusqu'à 1 million par an en 2015 et 2016, pour abonder les contributions non soumises à restriction d'autres Parties membres et donateurs. J'espère sincèrement que cette offre généreuse des Pays-Bas incitera nos Parties membres et donateurs à accorder des fonds souples à l'OIDD.

Les Pays-Bas ont également accordé une subvention ponctuelle d'un peu moins de 1,7 million d'euros pour couvrir les frais d'ouverture de l'antenne de La Haye.

La contribution néerlandaise permettra à l'Organisation d'élargir son périmètre conformément aux priorités indiquées dans le Plan stratégique 2013 – 2016, et d'acquérir une stabilité financière pour ce cycle stratégique. Elle accroît considérablement nos ressources de base et nous permet non seulement de financer l'antenne de La Haye, mais également d'investir dans nos capacités, compétences, systèmes, structures et processus métiers, à l'échelle de l'Organisation.

L'OIDD remercie vivement les Pays-Bas pour leur confiance en notre Organisation.

Réformes

La croissance envisagée par notre Plan stratégique s'appuie sur des réformes organisationnelles à même de renforcer nos capacités, notre avantage comparatif et notre compétitivité.

En 2013, nous avons concentré notre action sur la refonte de notre organisation, notamment au profit de notre Siège, de l'antenne de La Haye, et de nos bureaux de New York et Genève. Les changements opérés visent essentiellement à renforcer nos capacités de développement et de mise en œuvre des programmes, de soutien sur le terrain, d'expertise juridique et de communication. Ensemble, les dirigeants et le personnel de l'Organisation ont travaillé de manière constructive, professionnelle et transparente pour terminer cette réorganisation en seulement six mois.

La restructuration a conduit à la suppression de 20 postes, dont 10 étaient vacants et à la création de 38 postes, soit un gain net de 18 postes. Dix membres du personnel ont été affectés par ces changements et des solutions satisfaisantes ont été trouvées pour chacun d'entre eux, conformément aux statuts du personnel et aux dispositions de leur contrat de travail.

Nous sommes désormais engagés dans l'analyse de nos processus, afin d'optimiser nos procédures de développement, améliorer l'esprit d'équipe et introduire une gestion par matrice afin d'exploiter au mieux les ressources de toute l'Organisation.

Comme vous pouvez le voir, nous avons mené cette année un travail considérable et fructueux, et vous constaterez lors de la présentation du Plan prévu pour l'année prochaine, que nous n'envisageons en aucun cas de nous reposer sur nos lauriers.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage à l'ensemble de mes collègues, à ceux qui travaillent dans des contextes dangereux et difficiles comme ceux qui travaillent à Rome et sur d'autres sites. Leur énergie, enthousiasme et dévouement sont tous simplement uniques.

Pour finir, je souhaite vous remercier, Parties membres, partenaires, donateurs et amis, pour votre généreux soutien politique et financier, notamment le Président, les deux Vice-présidents et la Présidence du Conseil pour votre aide, vos conseils et avis précieux.

Je terminerai par une photo. Ce week-end à Cidade de Deus, la célèbre favela de Rio de Janeiro portée à l'écran, nous avons ouvert, avec la collaboration du Gouvernement la première « Maison des droits », qui permet à ceux qui vivent dans les favelas de faire valoir leurs droits. Et je peux vous assurer que les enfants que vous voyez sur cette photo pourraient vous en apprendre sur vos droits plus que vous ne pouvez l'imaginer !

RÉSOLUTION N° 1/2013
RELATIVE À L'APPROBATION DU PLAN DE GESTION ET DU
BUDGET 2014
Réunion de l'Assemblée des Parties
26 novembre 2013

L'Assemblée des Parties,

conformément à l'Article VI(1)(C)(a) de l'Accord portant création de l'Organisation internationale de droit du développement du 5 février 1988, tel que modifié, et à l'Article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties ;

prenant note du projet de Plan de gestion et Budget 2014 soumis par la Directrice générale, contenus dans les documents AP2013/2.1R, AP2013/2.2R et AP2013/2.3R, et établissant un cadre de gestion sain pour la mise en œuvre efficace du Plan stratégique de l'OIDD (2013-16) dans sa deuxième année ;

reconnaissant les progrès réalisés par la Directrice générale dans la poursuite active de ses efforts de mobilisation des ressources au titre de la Résolution N° 01/2012 de l'Assemblée des Parties adoptée lors de sa session du 13 décembre 2012 ;

décide :

d'approuver le Plan de gestion et le budget de l'OIDD pour 2014;

prend note avec satisfaction des contributions non soumises à restrictions auxquelles se sont engagées à ce jour les Parties Membres ; et

appelle les Parties membres à unir leurs efforts pour accompagner et soutenir la poursuite de l'effort de renforcement de la situation financière de l'OIDD entrepris par la Directrice générale et pour permettre à l'OIDD de se développer de manière stable et prévisible.

RÉSOLUTION N° 2/2013
RELATIVE À L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DU
PERSONNEL ET À LA DÉLÉGATION D'AUTORITÉ Y
AFFÉRENTE

Réunion de l'Assemblée des Parties
26 novembre 2013

L'Assemblée des Parties,

conformément aux articles VI(1)(C)(c), VI(1)(C)(d), VI (3) et VI (4) de l'Accord portant création de l'Organisation internationale de droit du développement du 5 février 1988, tel que modifié, et à l'Article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties ;

après avoir examiné le projet des règlements du personnel, qui représentent les principes généraux de la politique de ressources humaines applicable au personnel et à l'administration de l'OIDD, (AP2013/4.1R), ainsi que la note d'information qui l'accompagne (AP2013/4.2R) ;

prenant note de la nécessité d'une révision des politiques de ressources humaines actuelles de l'OIDD, afin de promouvoir les objectifs de renforcement de ses compétences, systèmes et structures, mais également améliorer son impact et son efficacité, tels que détaillés dans son Plan stratégique (2013-2016) ;

reconnaissant l'importance cruciale de créer une Organisation orientée vers la performance, servie par un personnel suffisamment motivé et correctement formé ;

reconnaissant en outre que les Règlements du personnel doivent être complétés et précisés par des Statuts du personnel établissant les conditions opérationnelles de service et les pratiques de l'OIDD en matière de ressources humaines ;

prenant note en outre de la volonté de la Commission permanente d'assumer la responsabilité de l'approbation des Statuts du personnel et toute modification y afférente ;

décide :

1. d'adopter les Règlements du personnel soumis à l'Assemblée des Parties sous le document AP2013/4.1R.
2. de déléguer l'autorité nécessaire pour l'approbation des Statuts du personnel et de toute modification y afférente à la Commission permanente, sous réserve que lesdits Statuts soient conformes aux Règlements du personnel et sans préjudice de tous autres droits acquis par les membres du personnel.

RÉSOLUTION N° 3/2013
RELATIVE AU REPORT DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET
DU VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES
Réunion de l'Assemblée des Parties
26 novembre 2013

L'Assemblée des Parties,

conformément à l'Article VI(1) de l'Accord portant création de l'Organisation internationale de droit du développement du 5 février 1988, tel que modifié, et aux Articles 14 et 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties ;

rappelant la Résolution N° 2010/04, par laquelle les États-Unis d'Amérique ont été élus Président de l'Assemblée des Parties pour un mandat de trois ans à compter du 23 mars 2011 ; et *rappelant la* Résolution N° 2010/04, par laquelle le Koweït a été élu Vice-président *non-ex officio* de l'Assemblée des Parties pour un mandat de trois ans à compter du 23 mars 2011 ;

décide :

de reporter l'élection du Président et du Vice-président *non-ex officio* à la session de 2014 de l'Assemblée des Parties ; et note que conformément à l'Article 14(1) des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties, ces deux pays continueront à exercer pleinement leurs fonctions respectives jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

RÉSOLUTION N° 4/2013
RELATIVE À L'ÉLECTION D'UN MEMBRE AD HOC DE LA
COMMISSION PERMANENTE
Réunion de l'Assemblée des Parties
26 novembre 2013

L'Assemblée des Parties,

conformément à l'Article VI (3) de l'Accord portant création de l'Organisation internationale de droit du développement du 5 février 1988, tel que modifié, de l'Article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties et de l'Article V des Règles de procédure de la Commission permanente ;

prenant note de la Résolution N° 04/2012 relative à la modification de la composition, du mandat et de la fréquence de réunion de la Commission permanente, et de la Résolution N° 06/2012, par laquelle l'Assemblée a exceptionnellement élu le Paraguay au poste de membre *ad hoc* de la Commission permanente pour un mandat de un an uniquement, aux fins de la mise en œuvre de la Résolution N° 04/2012 ;

prenant note en outre que le mandat de membre *ad hoc* de la Commission permanente exercé par le Paraguay est arrivé à expiration ;

Considérant que l'Assemblée des Parties élira un membre *ad hoc* de la Commission permanente pour un mandat de deux ans, pour permettre le fonctionnement normal du mécanisme de rotation des élections ;

décide d'élire :

les Pays-Bas au poste de membre *ad hoc* de la Commission permanente pour un mandat de deux ans, expirant à la session ordinaire de l'Assemblée des Parties de 2015.